

COLLECTIVITÉ : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU FLEUVE HERAULT

Tableau d'avancement au GRADE DE INGENIEUR PRINCIPAL

ÉTABLI APRÈS AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

(en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984)

CATÉGORIE A, CATÉGORIE B, CATÉGORIE C (1)



ANNÉE 2019

NUMÉRO D'ORDRE (2)	NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	CATÉGORIE D'EMPLOI	GRADE D'AVANCEMENT	DATE À PARTIR DE LAQUELLE L'AVANCEMENT DE GRADE EST POSSIBLE
1	MEUNIER ANTONY	INGENIEUR	A	INGENIEUR PRINCIPAL	16-11-2019

(1) barrer la mention inutile.

(2) les fonctionnaires ne peuvent être promus par la collectivité que dans l'ordre du tableau.

A Clermont l'Hérault, le 2 novembre 2019

Signature de l'autorité territoriale et cachet

